

# Extrait de la charte de l'Association Lire et Ecrire

## A. Analyse de la situation

### Description de l'illettrisme en tant que problème social

#### 1. Introduction

L'illettrisme est un problème social dont il s'agit de comprendre les différentes facettes. Ce n'est donc pas une nouvelle «maladie» dont souffrent les personnes dites illettrées guérissable par des cours d'alphabétisation.

Cette analyse permettra d'esquisser des ébauches de solution dans chaque domaine, de mieux situer nos orientations et nos priorités d'action et de montrer qu'une solution globale demandera une concertation entre les différents partenaires concernés.

#### 2. La population illettrée

Définition : sont concernées les personnes qui ne savent pas - ou insuffisamment - lire et écrire bien qu'ayant été scolarisées.

#### 3. Conséquences de l'illettrisme

Pour cette population, l'illettrisme signifie ne pas avoir appris à apprendre et donc ne pas pouvoir acquérir de nouvelles connaissances et compétences; ne pas pouvoir participer pleinement à la vie de la société, perdre confiance en soi, être exclu socialement.

#### 4. Le droit au savoir

Le droit à la formation fait partie de la charte européenne des droits de l'homme. Être privé de ce droit entraîne l'impossibilité d'exercer ses droits également dans d'autres domaines.

#### 5. L'illettrisme dans le contexte global de la société

Ne pas savoir lire et écrire n'empêche pas aujourd'hui de survivre (téléphone, télévision), mais ne permet pas de participer pleinement à la vie de la société qui devient toujours plus complexe (p. ex. informatique). Le renouvellement des compétences exigées est de plus en plus rapide.

Connaissances de base et société à deux vitesses : La société se divise peu à peu entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas.

#### 6. L'illettrisme dans le contexte social en Suisse

##### Illettrisme et école

L'école n'arrive pas à enseigner à lire et à écrire à tous les enfants. Les restrictions budgétaires dans ce domaine affectent les cours de soutien aux enfants les plus faibles.

##### Illettrisme et formation professionnelle

Une partie importante de la population adulte n'a pas terminé sa formation professionnelle. Adulte, l'accès à cette formation est difficile. Quant aux jeunes : nous remarquons qu'un grand nombre d'entre eux ne sont plus capables de suivre un apprentissage par manque de connaissances de base et à cause d'une concurrence toujours plus accrue entre le nombre des candidats. Les places sont réservées aux meilleurs.

### **Illettrisme et formation d'adultes**

En Suisse, l'organisation de la formation d'adultes est laissée à des institutions privées qui n'arrivent pas à atteindre les personnes les moins formées faute de moyens.

### **Illettrisme et formation en entreprise**

Les personnes les moins formées ont rarement accès à des cours de formation de base dans leurs entreprises.

### **Illettrisme et mass-média**

Les mass-média ne contribuent pas à diminuer le fossé entre le savoir de ceux qui quittent l'école avec un bagage culturel solide et les autres. Les médias ont également un rôle à jouer dans l'encouragement à la formation ainsi que dans la transmission de la formation de base.

### **Illettrisme et chômage**

La formation de base pourrait avoir une fonction de prévention au chômage pour un public faiblement qualifié, mais il n'y a pas de base légale pour cela.

### **Illettrisme et État**

Les communes, les cantons et la Confédération ne montrent que rarement une réelle volonté politique de répondre au problème de l'illettrisme de manière concertée.

## **B. Les enjeux - ce qui nous pousse à agir**

La conviction que la formation de base est un droit dont chaque adulte devrait pouvoir jouir. Notre devoir : porter ce droit sur la place publique

## **C. Orientations**

### **1. Orientation politique**

Ouvrer pour la reconnaissance (et des subventions...) d'une formation de base de qualité. Faire appel aux politiciens pour qu'ils fassent preuve d'une réelle volonté politique pour lutter contre l'illettrisme.

L'Etat devrait notamment :

- veiller à ce que tous les enfants puissent acquérir les connaissances de base suffisantes
- garantir l'accès à la formation professionnelle à tout âge
- assumer son rôle répartiteur et régulateur par rapport à la formation des adultes les moins qualifiés
- montrer une réelle volonté politique de lutter contre l'illettrisme en réunissant les différents partenaires concernés pour imaginer et mettre en action des démarches visant à une

- solution globale du problème  
- assumer la responsabilité financière qui en découle.

## 2. Orientation de formation

### • Organiser des cours de formation pour le public-cible de l'Association

#### **Celui-ci correspond aux critères suivants :**

- personnes adultes
- personnes communiquant en français
- personnes peu ou pas scolarisées
- personnes ayant des difficultés d'apprentissage se manifestant notamment dans le domaine de la lecture et de l'écriture

Une priorité est donnée aux personnes en situation d'exclusion, de précarité, de difficultés sociales.

#### **Objectifs de ces cours :**

- acquisition d'une plus grande autonomie dans la vie quotidienne et notamment la capacité de gérer l'apprentissage dans la continuité (apprendre à apprendre);
  - permettre l'expression;
  - donner accès à d'autres cours de formation, voire à une formation professionnelle;
  - permettre la participation à la vie de la société (citoyenneté);
  - amener le participant à réaliser le projet pour lequel il s'est inscrit.
- Dans ce contexte, la langue écrite est donc un moyen et non pas un but.

#### **Principes pédagogiques :**

cf. le document «Approches Pédagogiques de l'Association Lire et Ecrire Suisse romande»

## 2. Orientation de formation (suite)

- Élaborer la pédagogie la mieux adaptée à ce public
- Proposer une formation des formateurs suffisamment solide pour garantir une bonne qualité des cours
- Élaborer et mettre à disposition du matériel pédagogique.

## 3. Orientation de recherche

Connaître toujours mieux la réalité de l'illettrisme et le contexte social dans lequel il se développe.

#### **4. Sensibilisation**

Encourager les personnes illettrées à se former; faire connaître la réalité de l'illettrisme au grand public et aux autorités.

#### **5. Prévention**

Promouvoir un véritable travail de prévention en entrant en dialogue avec le monde de l'éducation.

#### **6. Partenariats**

Construire les partenariats les plus importants et les plus ouverts possible afin que les besoins des personnes illettrées soient intégrés dans des projets plus larges développant et intensifiant la participation active des personnes exclues; mais aussi : définir notre collaboration avec différents services et institutions qui sont en contact avec la population illettrée; collaborer avec les institutions de formation d'adultes, les entreprises, les écoles professionnelles, les institutions en contact avec les chômeurs, les mass-média...

### **D. Approbation**

Cette charte a été approuvée par l'Assemblée générale du 13 juin 1997